

Votre examen ou votre opération en ambulatoire



- les symptômes à surveiller et des conseils spécifiques à observer
- un rendez-vous pour votre prochaine consultation.

Nous vous rendons attentif à la nécessité de prendre la totalité du traitement prescrit. Pour votre sécurité, il est essentiel qu'une tierce personne vous accompagne lors de votre retour à domicile. Vous ne pouvez en aucun cas conduire un véhicule. Vous ne devez pas rester seul la nuit qui suit votre opération.

A domicile

Le lendemain de l'intervention, une infirmière de l'unité vous contacte pour prendre de vos nouvelles. N'hésitez pas à lui faire part de vos suggestions ou questions.

En cas de problème, vous pouvez :

- appeler votre médecin traitant
- contacter votre unité au n° de téléphone indiqué sur votre fiche de sortie, de 7h à 21h30 les jours ouvrables
- contacter les urgences au ☎ 022 372 81 20 (en dehors des heures d'ouverture de l'unité de soins ambulatoires).

Facturation

La facture des consultations et du séjour ambulatoire vous sera adressée directement. Un dédommagement pour frais de préparation et de réservation de la salle d'opération pourrait vous être demandé si vous ne vous présentez pas à votre rendez-vous sans préavis 48 heures à l'avance (sauf cas de force majeure).

Info +

Tabac

Les HUG sont un espace non-fumeur. Des locaux extérieurs sont à votre disposition.

Documents à apporter

Pour cet enregistrement, présentez-vous au guichet des consultations de chirurgie ambulatoire de l'Hôpital, rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, avec :

- la lettre de convocation
- votre carte d'assurance ou le certificat d'assurance attestant votre affiliation et/ou les garanties financières demandées
- une pièce d'identité valable (passeport, carte d'identité, livret de famille ou permis d'établissement pour les personnes étrangères domiciliées en Suisse).

Consultation pré-anesthésique

Avant votre intervention, vous devez vous rendre à une consultation pré-anesthésique. Un questionnaire de santé, joint à la convocation, indique le lieu, la date et l'heure de ce rendez-vous. Nous vous remercions de renvoyer ce questionnaire à l'aide de l'enveloppe pré-affranchie ou de l'amener complété à la consultation.

Ces informations sont précieuses pour bien préparer votre intervention et constituer votre dossier. Pour répondre à ces questions, n'hésitez pas à vous faire aider par votre médecin généraliste.

Si vous avez effectué des examens médicaux préopératoires (radiologie, laboratoire, électrocardiogramme), nous vous prions de les apporter ou de faire en sorte qu'ils parviennent à l'anesthésiste le jour du rendez-vous. Lors de la consultation, ces mêmes examens ou des examens complémentaires peuvent être effectués à la demande du chirurgien ou de l'anesthésiste.

Si vous êtes déjà au bénéfice d'un traitement médical, demandez à l'anesthésiste si vous pouvez continuer ou si vous devez arrêter ce traitement avant l'intervention.

Documents à apporter

Le jour de votre entrée, apportez les documents suivants (s'ils sont en votre possession) :

- les radiographies
- l'électrocardiogramme
- les résultats de laboratoire
- les documents de surveillance (allergie, diabète, anticoagulant ou autre)
- liste des médicaments que vous prenez.

Effets personnels pour votre confort

- vos affaires personnelles (robe de chambre, pantoufles, trousse de toilette, etc.)
- des vêtements confortables pour la sortie et des chaussures stables
- vos lunettes de vue
- du divertissement (lecture, musique, etc.)

L'admission

Veillez respecter l'heure d'arrivée prévue afin de ne pas perturber l'organisation du service. A votre arrivée, vous êtes accueilli par l'équipe soignante de l'unité de chirurgie ambulatoire. Les chambres sont prévues pour sept patients. Elles peuvent être mixtes. Les lits sont séparés par des rideaux et le personnel soignant veille scrupuleusement au respect de votre intimité.

Afin d'assurer le calme dans la chambre et le repos en post-opératoire, vous êtes prié d'éteindre votre téléphone mobile. Votre entourage peut obtenir des informations sur le déroulement de votre intervention et l'heure de sortie envisagée en appelant l'unité.